

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.	Numéro de permis 2011768	Date d'inspection Le 17 mai 2024	
Nom de l'établissement Club Des Amis 5		Numéro de téléphone (506) 548-8584	
Adresse 1255 Rough Waters Drive Bathurst NB E2A 1Z2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	21 mai 2024	17 mai 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

- Une photo fut envoyée par courriel démontrant que la directrice s'est procuré une boîte sur laquelle se trouve une serrure qui se barre à clé. Les médicaments seront dorénavant remisés dans cette boîte.
- Aucun ratio ne fut pris puisque le suivi a été fait par courriel.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 mai 2024

Date

original signé par

Joanne Chamberlain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 mai 2024

Date